SAÔNE
DOUBS
BRESSE
Communauté
de communes

Mme la Présidente de la
Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse
à
DREAL Bourgogne Franche-Comté
DEE – Département Evaluation Environnementale pour la
17E, rue Alain Savary
BP 1269
25005 BESANCON Cedex

Objet : Demande à l'Autorité Environnementale – MRAe - d'avis sur l'arrêt projet du PLUi de la Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse

A Verdun-Ciel,
Le 04/02/2024,

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Communauté de Communes Saône-Doubs-Bresse a voté l'arrêt projet de son PLUi le 26 novembre 2024. L'abrogation de 12 cartes communales, l'instauration de 2 Périmètres Délimités des Abords (PDA) ainsi que la révision et/ou l'élaboration de zonage d'assainissement seront aussi portés en enquête publique.

Conformément à l'article L104-6 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier complet de l'arrêt projet pré cité, afin que vous fassiez connaître votre avis. Je vous rappelle que cet avis qui sera joint au dossier d'enquête publique, devra m'être transmis dans le délai de trois mois suivant la transmission du dossier, passé ce délai il sera considéré comme favorable.

Lien de téléchargement du dossier : https://www.swisstransfer.com/d/331236db-b982-41a8-8e50-4fe81b668f9b Je vous remercie de confirmer la bonne réception des pièces par mail à Mme ALARCON – amenagement.territoire@saonedoubsbresse.fr.

Ce dossier contient :

- ✓ Le rapport de présentation (diagnostics, justification des choix et évaluation environnementale)
- ✓ Le Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD)
- ✓ Le règlement et ses annexes (cahiers des Emplacements Réservés, des changements de destination, des éléments patrimoniaux (L151-19 et L151-23)
- ✓ Les plans de zonage par commune
- ✓ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles et thématique (patrimoine – trames vertes et bleue)
- ✓ Le rapport d'évaluation environnementale
- ✓ Le rapport de justifications
- ✓ Les annexes, dont les servitudes d'utilité publique et les zonages d'assainissement
- ✓ Le bilan de la concertation
- ✓ Les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA)
- ✓ La délibération arrêtant le projet de PLUi du 26-11-2024.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir l'expression de mes cordiales salutations.

La Présidente,

Brigitte BEAL

Saône
Doubs
Bresse